La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

27ème année - N°5239 - Vendredi 06 Novembre 2026 - Prix : 200 Fc

VALIDATION DE L'AMTS :

Le ministre appelle à des réformes concrètes



DÉCÈS D'ATHOUMANE ABDEREMANE :

Les autorités judiciaires confirment la « mort naturelle »

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

27 Djamadul - Awal 1448
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Novembre 2026

Lever du soleil:
05h 33mn
Coucher du soleil:
18h 08mn

Fadjr :	04h 20mn
Dhouhr :	11h 54mn
Ansr :	15h 23mn
Maghrib:	18h 11mn
Incha:	19h 25mn



SALON DES DIASPORAS AFRICAINES :

Moroni mise sur une participation collective

« Nous avons engagé plusieurs démarches préparatoires visant à assurer une représentation digne et structurée de notre pays. Des rencontres de concertation ont notamment été organisées avec les institutions et les structures susceptibles de contribuer à cette participation, parmi lesquelles l'UCCIA, l'ANPI, le projet Wamanga Wa Komor, la Banque centrale des Comores et d'autres établissements bancaires du pays, la SOGAK, la Poste des Comores et l'ACCI, entre autres », a déclaré Abdoussalam Issa, commissaire chargé de la Diaspora, lors d'un entretien accordé à la Gazette des Comores.



À quelques jours de la première édition du Salon des diasporas africaines, qui se tiendra du 4 au 5 décembre à Paris, notre quotidien a rencontré le directeur général du Commissariat général chargé de la Diaspora afin de faire le point sur les préparatifs de la participation de l'Union des Comores à cet événement. À cette occasion, Abdoussalam Issa a assuré que plusieurs démarches préparatoires avaient déjà été engagées afin de garantir une représentation digne et structurée du pays. Des rencontres de concertation ont ainsi été organisées avec différentes institutions et structures susceptibles de contribuer à cette participation. Il a souligné que la participation de l'Union des Comores à cette première édition du Salon fait l'objet d'une préparation concertée et inclusive, sous la coordination du Commissariat chargé de la Diaspora, en collaboration avec les institutions publiques et les partenaires concernés.

« Notre démarche consiste à construire une participation collective qui ne se limite pas à une simple présence institutionnelle, mais qui permette de présenter les potentialités des Comores, leur patrimoine culturel, leurs opportunités économiques et, surtout, les initiatives portées par nos compatriotes établis à l'étranger. Nous travaillons également sur les aspects organisationnels, techniques et communicationnels afin de garantir une visibilité optimale de la délégation comorienne avant, pendant et après l'événement », a précisé Abdoussalam Issa. Selon lui, les attentes liées à cet important rendez-vous sont à la fois institutionnelles, économiques, culturelles et stratégiques. Concrètement, plusieurs objectifs sont poursuivis : promouvoir les dispositifs d'accompagnement et de mobilisation de la diaspora à travers une offre de services adaptée, faire connaître les opportunités d'investissement aux Comores, encourager le transfert de compétences et d'expertises, valoriser les initiatives entrepreneuriales de la diaspora et, enfin, développer de nouveaux partenariats susceptibles de contribuer au développement socio-économique du pays.

« Au-delà de ces objectifs, nous souhaitons que cette première édition marque le début d'une dynamique durable de coopération entre les diasporas africaines. Notre ambition est de passer d'une diaspora principalement considérée comme une source de transferts financiers à une diaspora reconnue comme un véritable partenaire stratégique du développement national », a-t-il indiqué. Par ailleurs, le responsable a tenu à adresser un message de reconnaissance à l'ensemble des compatriotes établis à l'étranger pour leur contribution constante au développement du pays. Selon lui, leur engagement, leurs sacrifices, leurs compétences et leur attachement à la patrie constituent un capital précieux pour les Comores. « À l'occasion de cette première édition, j'invite particulièrement la diaspora comorienne à se mobiliser, à participer activement et à saisir cette opportunité pour faire connaître ses initiatives, partager ses expériences et proposer des solutions concrètes aux défis de développement de notre pays », a-t-il ajouté.

Il a également encouragé les jeunes diplômés, les entrepreneurs, les chercheurs, les professionnels ainsi que les associations à considérer cet événement comme un espace privilégié d'échanges, de réseautage et de construction de partenariats. Enfin, Abdoussalam Issa a souligné qu'une dynamique de concertation et de mobilisation était déjà engagée, tant au niveau national qu'au sein de la diaspora. « Au niveau national, nous travaillons en étroite collaboration avec les institutions publiques, les organisations professionnelles, les banques et les structures partenaires afin de construire une participation cohérente et représentative du pays. Nous accordons également une importance particulière à la mobilisation des associations et des organisations de la diaspora. À cet égard, les échanges avec les acteurs associatifs et les réseaux de la diaspora sont essentiels pour recueillir leurs propositions et favoriser leur implication. Le FORIM constitue notamment un partenaire important dans cette dynamique de mobilisation de la société civile », a conclu le commissaire chargé de la Diaspora.

Nassuf Ben Amad

COMMÉMORATION À MBENI :

Un double hommage à Mohamed Taki et Mohamed Ben Charaf

Mbeni s'apprête à accueillir, ce samedi 7 novembre à 15 heures, une cérémonie consacrée à l'ancien Président Mohamed Taki Abdoul Karim. Pour cette 28e commémoration de sa disparition, la manifestation coïncide avec le 40e jour de la mort de son « frère politique », Mohamed Ben Charaf Ahmed Mfoiyahaya. Les organisateurs annoncent plusieurs activités dédiées aux deux personnalités, avec notamment deux conférences-débats et une cérémonie publique place de M'béni.

28 ans après, Taki n'est pas oublié. Ce samedi, sa ville natale M'béni se prépare à rendre hommage à deux figures qui ont marqué la vie politique et sociale des Comores. La 28e commémoration de la disparition de l'ancien président Mohamed Taki Abdoul Karim, ce samedi 7 novembre à 15 heures sur la place publique de M'béni. Cet évènement coïncide avec le 40e jour de la disparition de Mohamed Ben Charaf Ahmed Mfoiyahaya, présenté comme un frère politique de l'ancien chef de l'État. Pour les organisateurs, cette double circonstance doit permettre de rendre hommage aux deux hommes, tout en accordant une place particulière à la mémoire de Mohamed Ben Charaf. « Nous attendions plus de 1 500 personnes, puisque nous sommes face à deux figures emblématiques », dit Abdillah Mbaé Soilih, ancien maire et notable de M'béni, membre de la famille de Mohamed Taki et membre du comité d'organisation. Selon lui, la ville est prête à accueillir le public attendu pour cette cérémonie.

Depuis lundi, plusieurs activités sont organisées à M'béni. Mais pour la grande cérémonie de samedi, les organisateurs ont choisi d'élargir les interventions à la personnalité et à l'œuvre de Mohamed Ben Charaf. « Cela fait 28 ans que nous parlons de Taki. Plusieurs conférences-débats sont déjà organisées pour rappeler son parcours. Il est donc normal que, lors de cette cérémonie, nous consacrions une place importante à Mohamed Ben Charaf », explique Abdillah Mbaé Soilih. Deux conférences-débats sont notamment inscrites au programme. La première est prévue dans la nuit de jeudi, sur la place de Chine à M'béni, tandis que la seconde doit se tenir vendredi à 15 heures à Voinavoini. L'émission La Matinale de ce vendredi sera également consacrée à cet événement et à la mémoire des deux personnalités.

Lors de la cérémonie de samedi, un seul discours sera spécifiquement consacré à Mohamed Taki. Il portera principalement sur un projet appelé à prolonger son héritage : la création d'une fondation portant son nom. « Le discours consacré à Taki sera essentiellement axé sur la création de la fondation Mohamed Taki », précise Abdillah Mbaé Soilih. Président de la Fondation Mohamed Taki, Mohamed Ali Ali Dia se réjouit, pour sa part, de la naissance officielle de cette structure destinée à perpétuer la mémoire et les valeurs défendues par l'ancien président. « Nous avons déjà reçu le récépissé au niveau du ministère de l'Intérieur », se réjouit-il, soulignant ainsi la reconnaissance officielle de la fondation par les autorités.

Depuis sa création, plusieurs rencontres ont déjà été organisées avec des responsables politiques et administratifs. « Nous avons rencontré le gouverneur de Ngazidja



ainsi que plusieurs autorités », explique Mohamed Ali Ali Dia. Il souhaite désormais obtenir une audience avec le chef de l'État afin de lui présenter officiellement les objectifs et les ambitions de la fondation. Le président de la structure indique également que des actions de sensibilisation ont été menées dans plusieurs localités afin d'expliquer le projet et d'encourager l'adhésion de la population. « Nous avons organisé des rencontres notamment à Ntsoudjini, à M'béni et à Voinavoini pour présenter la fondation et permettre aux gens d'y adhérer », explique-t-il avant d'ajouter que la fondation dispose déjà d'un réseau en France et dans plusieurs communautés de la diaspora comorienne. L'objectif est désormais de renforcer son implantation aux Comores et de donner à cette structure les moyens de poursuivre ses actions autour de la mémoire de Mohamed Taki Abdoul Karim.

Ibnou M. Abdou

Suite de la page 1

VALIDATION DE L'AMTS :

Le ministre appelle à transformer les données en réformes concrètes

Le ministre de la santé Ahamadi Sidi Nahouda a officiellement ouvert ce jeudi l'atelier national de validation et d'adoption du rapport de l'analyse du marché du travail en santé (AMTS), une étude stratégique réalisée avec l'appui technique de l'organisation mondiale de la Santé (OMS) et le soutien financier de la Banque mondiale.

L'atelier réunit les gouvernorats des îles, les directeurs régionaux de la santé, les responsables des établissements hospitaliers, des cadres du secteur sanitaire ainsi que des représentants du ministère des Finances et des partenaires techniques et financiers. Pendant deux jours, les participants examineront les conclusions de l'étude afin de définir les orientations futures des ressources humaines en santé aux Comores. Au-delà de la validation d'un rapport, les trois principaux intervenants ont délivré un message convergent : les Comores disposent désormais d'un diagnostic solide et doivent passer à l'action pour construire un système de santé capable de répondre aux besoins de la population. Dans son discours, le ministre a rappelé que le développement du capital humain constitue une priorité nationale sous le leadership du Président de l'Union des Comores. Selon lui, les ressources humaines en santé représentent « un investissement stratégique, un pilier de notre souveraineté sanitaire et une condition essentielle de la justice sociale ». Il a souligné que les défis restent importants. En 2025, le pays comptait environ 3 928 professionnels de santé, avec une densité de 16,6 médecins, infirmiers et sage-femmes pour 10 000 habitants, soit à peine 37,3% du seuil de référence international fixé dans le cadre des Objectifs de développement durable.

Face à cette situation, le gouvernement ambitionne de renforcer la planification des effectifs, d'améliorer la formation initiale et spécialisée, de mieux recruter et fidéliser les professionnels de santé et d'assurer une répartition plus équilibrée du personnel entre les îles et les différentes structures sanitaires. Le ministre a également souligné que la modernisation du système de santé, notamment à travers le développement du Centre Hospitalier Universitaire El-Maarouf, devra s'accompagner du renforcement des établissements périphériques afin de garantir un accès équitable à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. « Cet atelier doit dépasser la simple validation technique du rapport. Il doit aboutir à une feuille de route nationale concrète, assortie de responsabilités clairement définies, d'échéances réalistes et d'indicateurs de suivi », a-t-il déclaré. Prenant la parole, la Représentante de l'OMS a souligné que les résultats de l'analyse révèlent des défis structurels qui vont bien au-delà d'un simple déficit d'effectifs. « Le défi des Comores n'est pas seulement de former davantage, mais de mieux planifier, mieux recruter, mieux répartir, mieux fidéliser et mieux financer les personnels dont le système de santé a réellement besoin », a-t-elle affirmé.

L'analyse met notamment en évidence plusieurs fragilités : une densité de personnels qualifiés encore insuffisante ; près des trois quarts des agents exerçant sous statut contractuel ou bénévole ; d'importantes disparités entre professions et entre îles ; des ressources publiques limitées pour financer durablement les recrutements. Pour l'OMS, une politique efficace des ressources humaines doit concilier les besoins sanitaires de la population, les capacités de formation, la disponibilité des compétences et les contraintes budgétaires de l'État. La Représentante a également attiré l'attention des participants sur les implications de l'ouverture progressive du CHU El-Maarouf. « Sa montée en charge devra être planifiée de manière à renforcer l'ensemble du système », a-t-elle averti, estimant qu'une concentration excessive du personnel à Moroni risquerait d'affaiblir davantage les structures périphériques et les soins de santé primaires. L'agence onusienne plaide ainsi pour une approche intégrée associant planification des ressources humaines, carte sanitaire, formation, recrutement, financement et développement hospitalier.

De son côté, le Représentant résident du Groupe de la Banque mondiale, Boubacar Sid Barry, a insisté sur la nécessité de faire de l'AMTS un véritable outil d'aide à la décision. « Les ressources humaines constituent le cœur de tout système de santé performant », a-t-il rappelé, soulignant que les infrastructures, les équipements et les médicaments ne peuvent produire leurs effets sans un personnel qualifié, motivé et correctement réparti. Pour l'institution financière internationale, la réussite de l'étude ne sera pas mesurée par la qualité du rapport lui-même, mais par sa capacité à influencer les décisions futures en matière de recrutement, de formation, de déploiement et de financement des postes de santé. « La véritable mesure du succès de cette analyse sera sa capacité à influencer des décisions concrètes », a-t-il déclaré. Le représentant de la Banque mondiale a quant à lui invité les participants à examiner le document avec rigueur et esprit critique. « La validation ne doit pas être considérée comme une simple formalité », a-t-il souligné. L'institution appelle notamment à identifier un nombre limité de priorités nationales clairement hiérarchisées, à préciser les responsabilités des différentes institutions et à définir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Par ailleurs, le pays dispose aujourd'hui d'une analyse approfondie du marché du travail en santé et doivent désormais transformer cette connaissance en politiques publiques concrètes. Les données présentées montrent que nous sommes face à un double défi : renforcer quantitativement sa main-d'œuvre sanitaire tout en améliorant sa gouvernance, sa répartition géographique et son financement.

Hamdi Abdillahi Rahilie

DÉCÈS D'ATHOUMANE ABDEREMANE :

Les autorités judiciaires confirment la « mort naturelle »

C'est tard dans la soirée du mercredi 4 novembre que le Procureur Général a tenu son point de presse. Un seul message : Athoumane Abderemane, 22 ans, est décédé « d'une mort naturelle ».

Face à la presse, il n'est venu parler que d'une seule chose : le décès d'Athoumane Abderemane, âgé de 22 ans. Pour le parquet général, il n'y a aucun doute, il s'agit « d'une mort naturelle ». Selon lui, tout commence la nuit du mardi 3 novembre dernier. Il est précisément 18 heures lorsqu'il aurait reçu un appel téléphonique du commandant de la gendarmerie. L'objet de l'appel, selon le magistrat, était inquiétant : la dégradation soudaine de l'état de santé du prisonnier Athoumane Abderemane. « Le commandant de la gendarmerie m'a téléphoné pour m'informer de la dégradation soudaine de l'état de santé du prisonnier, Monsieur Athoumane Abderemane, âgé de 22 ans », a-t-il déclaré lors de ce point de presse. Toujours selon ses propos, il aurait immédiatement réagi. « J'ai ordonné son transfert au service de santé militaire afin qu'il reçoive les soins médicaux d'urgence appropriés », a-t-il affirmé. L'objectif, a-t-il expliqué, était de lui permettre de recevoir les soins nécessaires le plus vite possible. Quelques heures plus tard, selon ses dires, la gendarmerie lui aurait notifié le décès du condamné.

Lors de ce point de presse, le Procureur Général, en compagnie de la Procureure de la République de Moroni, a apporté les preuves médicales de la mort naturelle. Il s'est appuyé sur deux documents médicaux distincts. Le premier, selon lui, est le certificat établi par le médecin traitant, celui qui a pris en charge le patient au service de santé militaire. Il en a lu la conclusion : « Athoumane Abderemane, âgé de 22 ans, est décédé d'une mort naturelle. » Le second document, toujours d'après le procureur général, serait celui qui tranche définitivement le débat. Il s'agit du certificat du médecin légiste. Selon les réquisitions d'examen de corps prises par le parquet, le docteur Mohamadi Ahmada Widad aurait été commis pour examiner le corps.

Le procureur a ainsi rapporté ses conclusions lors du point de presse : « Le cadavre est identifié, le certificat de décès établi concernant la nature du décès, la mort est probablement naturelle. » Pour lui, la conclusion est donc claire. Les deux avis médicaux, celui du médecin traitant et celui du médecin légiste, convergent vers la même conclusion : celle d'une mort naturelle. Aucun élément, selon lui, ne permettrait d'évoquer une mort violente ou suspecte. C'est pour cette raison qu'il y a tenu un discours de fermeté face aux rumeurs. Selon lui, certains affirment que le jeune homme aurait été tué. Il le dément formellement. Tout individu qui relaterait de fausses informations en affirmant qu'il aurait été tué s'exposerait, selon lui, à des poursuites judiciaires. « La justice ouvrira une enquête judiciaire et tous ces individus qui relatent de fausses informations devront répondre de leurs actes », a-t-il déclaré.

D'après une source ayant requis l'anonymat, Fahami Moustoifa a également été admis



Le Procureur General en conférence.

au centre de santé militaire le mercredi 4 novembre dernier, aux environs de onze heures. Selon cette source anonyme qui l'aurait vu lors de son transfert, « il était inconscient. Je pense qu'il avait perdu connaissance. Je songe qu'il ignorait l'endroit où il se trouvait. » Interrogé sur ce sujet, pour savoir si Fahami Moustoifa se trouve entre la vie et la mort, le procureur général n'a donné aucune réponse. Toujours selon le chef du parquet général lors de ce point de presse, le corps du défunt Athoumane Abderemane se trouverait à l'heure actuelle à l'hôpital El-Maarouf, dans l'attente de la suite de la procédure. D'après le magistrat, Athoumane Abderemane est décédé dans la matinée du 4 novembre au centre de santé militaire suite à une mort naturelle.

El-Aniou Fatima

ENVIRONNEMENT :

Le lycée de Fomboni au cœur de la mobilisation pour la biosphère

À l'occasion de la journée internationale des réserves de biosphère, célébrée le 3 novembre 2026, le lycée public de Fomboni a accueilli une cérémonie consacrée à la sensibilisation environnementale. Organisée sous le slogan « Mwali, île de biosphère : le monde scolaire s'engage ! », cette initiative, portée par le gouvernorat de l'île, la réserve de biosphère de Mohéli et le parc national de Mohéli, a placé les élèves et les enseignants au premier plan de la protection du patrimoine naturel de l'île.

Le choix du milieu scolaire n'est pas anodin. Pour les organisateurs, l'école constitue un espace privilégié pour transmettre les valeurs de protection de l'environnement et préparer une nouvelle génération consciente des enjeux liés à la conservation de la biodiversité. La rencontre a ainsi réuni des élèves, des enseignants, des gestionnaires de la réserve et différents partenaires autour d'un objectif commun : faire de la jeunesse un acteur de la préservation de la biosphère. Au programme figuraient notamment une lecture du coran, des allocutions de bienvenue, une intervention sur les liens entre l'islam et l'environnement, ainsi que des prises de parole du comité mab insulaire et du gouvernorat. Des échanges entre les participants ont également permis d'aborder les responsabilités de chacun dans la sauvegarde des ressources naturelles.

La journée s'est achevée par une plantation d'espèces d'arbres endémiques des Comores, un geste symbolique en faveur de la restauration et de la protection de l'environnement. Pour Mohamed Mindhiri Tsira, gestionnaire de la réserve de biosphère de Mohéli, cette célébration marque une volonté de s'inscrire dans une dynamique internationale. Il explique que Mohéli a été classée réserve de biosphère par l'UNESCO en 2020 et que le choix du 3 novembre répond à la volonté de célébrer cette journée aux côtés des autres réserves de biosphère du monde. Il précise également que le choix du lycée de Fomboni vise à rapprocher davantage la jeunesse des enjeux environnementaux. « Pour la première fois, nous avons choisi de célébrer cette journée avec le monde scolaire », souligne-t-il.



De son côté, le proviseur du lycée de Fomboni, Abdou el-fakir Lahadji, a exprimé sa satisfaction d'accueillir cette manifestation. Il considère cette mobilisation comme une fierté pour l'établissement et pour l'ensemble de la communauté insulaire. Il a appelé particulièrement les élèves, mais aussi toute la population de Mohéli, à préserver ce patrimoine reconnu par l'UNESCO. Selon lui, cette responsabilité collective est essentielle pour garantir la pérennité du classement de l'île. Soutenue notamment par l'union européenne, le PNUD, l'UNESCO, le programme mab et l'agence française de développement (AFD), cette initiative entend inscrire la sensibilisation environnementale dans la durée. Au-delà de la célébration, le message est clair : la protection de la biosphère de Mohéli ne peut reposer uniquement sur les gestionnaires et les institutions. Elle nécessite l'engagement de toute la population, à commencer par les jeunes générations.

Riwad

LA BANQUE MONDIALE · IsDB · AFD

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET INTER CONNECTIVITE MARITIME DES COMORES

Avis Spécifique d'Appel d'Offres
ADDENDUM NO 1

***Maître d'Ouvrage** : Ministère des Transports Maritime et Aérien (MTMA)*
***Projet** : Projet Inter Connectivité Maritime des Como.es (PICMC) SOP2*
***Titre du Marché** : Construction du port secondaire de Vassy à Anjouan*
***Référence de l'A 01** : 2026/09/28,'BM/MTMA/PICMC/PS/VASSY*

1. OBJET DE L'ADDENDUM

Le présent addendum a pour objet d'apporter des éclaircissements au Dossier d' Appel d'Offres suite aux questions posées par des candidats, et de reporter la date limite de remise des offres.

Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) initial sont modifiées ou complétées comme suit. Les autres dispositions du DAO initial restent inchangées.

2. RÉPONSES DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT

Question n01

Afin de pouvoir vérifier si nos références répondent à cette exigence, pourriu-vous, s'il vous plaît, nous préciser quels types de travaux et quelles caractéristiques doivent présenter les marchés de référence pour être considérés comme des « marchés similaires» dans le cadre de cet appel d'offres ?

Réponse no 1 :

Les travaux du port de Vassy consistent à la construction :

Une digue à talus en géotextile de 80 ml ;

Un ponton de 16 x 3m servant de plateforme d'accostage des bateaux ;

Une passerelle de 48 x 1.4m, reliant le ponton à la jetée ;

Une jetée en aluminium sur pieux métalliques de 87,5x1.8m ;

Une plateforme sur pieux de 40X35m sur repose le bâtiment passager ;

Un bâtiment passager d'environ 500 m2 ;

Une rampe d'accès d'environ 80m.

Question n02 :

Nous souhaiterions notamment savoir si des exigences particulières sont prévues concernant la nature des travaux, la taille des ouvrages, leur complexité ainsi que les méthodes ou de construction.

Réponse n02 :

Les exigences particulières à prévoir, c'est l'utilisation d'ACERockbags de 4 Tonnes.

Le noyau sera composé d'un tube géotextile ACETube 00 et d'un tout venant qui aura comme fonction de remplir les vides entre les tubes géotextiles, pour une bonne condensation des matériaux composites du noyau.

Les tubes géotextiles ACE Tubelg) sont des conteneurs tubulaires monolithiques fabriqués à partir de multiples de tissus Synthétiques de haute technologie. Ils permettent de former des structures hydlauliques flexibles de masse volumique destinées à la protection du littoral, notamment des digues.

Question n03 :

Par ailleurs, concernant le sous-critère 4.2(b) — Expérience spécifique dans les activités clés de construction, nous souhaiterions également connaître les activités clés concernées ainsi que les exigences minimales correspondantes, notamment en termes de volume, de quantité ou de cadence de production, le cas échéant.

Réponse n03 :

Ces tlavaux doivent être assimilés à la pose d'enrochement de 200 kg à I Tonne, la pose de I200 m2 de Géotextile, la pose de passerelles à poutres latérales en aluminium de 50 — 100 Tonnes, de ponton flottant en aluminium de 50 à 100 m2. Et d'AceRoockbags de 4 Tonnes.

3. REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

En raison des éclaircissements apportés ci-dessus, la date limite de réception des plis est reportée afin de garantir l'égalité de traitement des candidats.

Ancienne date limite : Le 09 novembre 2026 à 14h30 heure local

Nouvelle date limite : Le 16 novembre 2026 à 14h30 heure local

Fait à Moroni, le 23 octobre 2026

MOHAMED MMADI AIIAMADA

Coordinateur